



l'oxygène
à la source

N°050-23

GRAND CYCLE DE L'EAU – CONTRAT DE BASSIN FIER & LAC D'ANNECY – TRAVAUX 2023 DE LUTTE CONTRE LES PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (RESTAURATION) – DEMANDE DE DECLARATION D'INTERÊT GENERAL ET CONVENTIONNEMENT

Nombre de membres en exercice : 21 Présents : 18 Représentés : 0 Quorum : 11

**Délibérations
du Bureau Syndical
Séance du 20 mars 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt mars à onze heures et demie, le Bureau du Syndicat Mixte du Lac d'Annecy, dûment convoqué en date du 13 mars 2023, s'est réuni au siège du SILA, sous la présidence de Pierre BRUYERE. Mme Séverine MUGNIER est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND ANNECY

Mmes, MM. Michel BEAL, Franck BOGEY, Pierre BRUYERE, Anthony GRANGER, Fabienne GREBERT, Frédérique LARDET, Patrick LECONTE, Claire LEPAN, Christina MALAPLATE, Christian MARTINOD, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Gilles VIVIAN

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

M. Philippe PRUD'HOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE THONES

M. Pierre BARRUCAND

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

M. Guy DEMOLIS

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER ET USSES

Mme Séverine MUGNIER

COMMUNAUTE DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE

M. Roland LOMBARD

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES

MM. Yohann TRANCHANT, Jean-Yves MÂCHARD, Emmanuel GEORGES

PARTICIPAIENT EGALEMENT

Mmes et MM. Valérie GUICHARD, DGS, Pascale ABADIE, DGAS, Sonia PAPES, Directeur Financier, Justine BRAMM, Directeur Administration Générale, Armand PAVOUX, Directeur Ressources Humaines et Vie au Travail, William PERRIER, Directeur Exploitation Assainissement, Damien ZANELLA, Directeur Environnement cycle de l'eau, Camille MARGUIGNOT, Service Assemblées Secrétariat.

GRAND CYCLE DE L'EAU – CONTRAT DE BASSIN FIER & LAC D'ANNECY – TRAVAUX 2023 DE LUTTE CONTRE LES PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (RESTAURATION) – DEMANDE DE DECLARATION D'INTERÊT GENERAL ET CONVENTIONNEMENT

Exposé d'Anthony GRANGER,

Dans le cadre de la stratégie de gestion des plantes exotiques envahissantes (PEE) du bassin versant Fier et lac d'Annecy, des travaux de coupe et dessouchage d'arbustes (laurier cerise et arbre à papillons) sont prévus à l'automne 2023, sous maîtrise d'ouvrage SILA, conformément à la programmation validée par la Commission Grand cycle de l'eau.

Ces travaux, traitement de 90 foyers répartis sur 8 cours d'eau, sont qualifiés d'intermédiaires dans la mesure où ils doivent être réalisés manuellement sans engins mécaniques pénétrant dans le cours d'eau ; ces opérations ne feront en conséquence pas l'objet de dossier loi sur l'eau. La majeure partie de ces foyers PEE à traiter se trouve sur des parcelles privées. Une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) est en conséquence nécessaire afin que le SILA soit autorisé à intervenir. A cet effet, et en accord avec les services de l'Etat (DDT 74), une demande de DIG simplifiée par le SILA suffit pour le dépôt du dossier, par secteur d'intervention, à savoir Fier amont / Fier médian et Fier aval. Un courrier sera également envoyé aux propriétaires concernés par les travaux, leur proposant la signature d'une convention définissant les modalités du partenariat, et notamment les modalités d'accès, d'intervention et d'entretien ultérieur, avec le SILA sur les foyers PEE.

Afin d'optimiser l'efficacité, ces interventions doivent se faire rapidement, de manière ponctuelle et groupée dans le temps. Une certaine technicité d'intervention est requise. En déclinaison de la charte de gouvernance, délibérée par le Comité syndical le 27 juin 2022, le SILA investit donc en intervenant sur ces foyers chez des propriétaires privés, mais ne se substitue pas à ces derniers pour l'entretien futur de ces parcelles.

Cette action est inscrite au Contrat de bassin Fier et lac d'Annecy, et des demandes d'aides financières ont été déposées auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et du Département de la Haute-Savoie, respectivement à hauteur de 30 % et 50 % du montant des travaux, estimés à 50 000 € HT.

Les membres du Bureau sont invités à :

1. autoriser le Président à déposer les dossiers de demandes de Déclaration d'Intérêt Général simplifiée,
2. autoriser le Président à signer les conventions avec les propriétaires concernés par les travaux,
3. autoriser le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette action.

- ADOPTÉ -
à l'unanimité

Voix POUR : 18
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0
Non votants : 0

Par délégation,
Pascale ABADIE,
Directeur Général Adjoint des Services



Acte reçu à la Préfecture
Le 21 MARS 2023
Publié le 23 MARS 2023

Exécutoire le 23 MARS 2023
Le Président
Mme Séverine MUGNIER
Secrétaire de séance

Mme Séverine MUGNIER,
Secrétaire de séance



FOLIO N°

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président du SILA dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens, www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication ou à compter de la réponse du SILA, si un recours gracieux a été préalablement déposé.